



Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 2 décembre 2019

RAPPORT SUR LE BUDGET 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le budget de l'année 2020. Lors de notre première séance du 12 novembre, Messieurs Noël et Dupertuis, membres de notre commission étaient excusés. La boursière Madame Sylvie Cretton et le Syndic Monsieur Pierre Rochat étaient présents durant toute la séance alors que chacun des municipaux était présent lors du passage en revue des dépenses qui concernaient leur propre dicastère. Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de notre séance.

La COFIN s'est à nouveau réunie le 20 novembre en l'absence de Monsieur Noël qui nous avait auparavant fait parvenir ses remarques et questions.

Préambule

La commission des finances souhaite que la municipalité lui remette spontanément les documents qu'elle reçoit et qui sont en relation avec les finances communales.

Par exemple, il aurait été utile que la convention entre l'Etat et les communes concernant la mise en œuvre de la RIE III nous soit remise. Dans ce document, il est entre autres spécifié dans les mesures convenues le 10 septembre 2018 :

Que : « Toutes choses étant égales par ailleurs, suite à ce transfert de charges des Communes vers le Canton, ces dernières **s'engagent** à répercuter en 2020 une baisse de 1.5 point de pourcentage au minimum par rapport au coefficient d'imposition 2019 »

Notre commission aurait dès lors pu siéger, se poser la question de la pertinence, ou pas, de demander une baisse du taux d'imposition. N'ayant pas eu de séance du Conseil communal depuis le

mois de juin, ne siégeant ensuite que le 6 novembre, nous ne pouvions dès lors plus revenir sur le sujet étant donné que le délai était alors dépassé pour toute modification du taux d'imposition.

Autre exemple, concernant l'accueil de jour de la petite enfance. Notre commission est surprise d'apprendre par les journaux que le budget de cette entité a été retiré lors de l'assemblée générale et a été par la suite représenté lors d'une assemblée extraordinaire le 21 novembre 2019. Et ceci alors qu'elle a rencontré tous les municipaux le 12 novembre dernier et que la décision prise aura un impact sur le budget.

Le but de ces remarques se veut constructif, notre commission souhaite travailler avec la Municipalité, et être mieux à même d'effectuer son travail correctement.

Considérations générales

Le budget 2020 présenté par la Municipalité laisse apparaître une perte présumée de Fr. 330'801.00 contre Fr. 1'833'485.00 au budget 2019. La marge d'autofinancement passant elle de Fr. 1'244'065.00 en 2019 à Fr. 3'262'796.00 en 2020. Ce qui est réjouissant puisque cela nous permettra d'absorber les importants investissements effectués. En tenant compte des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de Fr. 596'724.00 et si on soustrait les attributions aux fonds et financements spéciaux de Fr. 434'691.00, la perte budgétée pour 2020 s'élève à Fr. 492'834.00.

Cette amélioration par rapport au budget 2019 tient compte

- du non ajustement de notre taux d'impôt suite à la reprise par le canton de 2.5 points à partir du 1^{er} janvier 2020. Le canton reprenant à sa charge un montant estimé à Fr. 750'000.00 (AVASAD). La Commune en ne répercutant pas la baisse, ne diminue pas ses recettes fiscales d'un montant estimé à Fr. 255'000.00. (1.5 points d'impôt)
- de l'augmentation des revenus de Fr. 200'000.00 pour l'impôt sur le bénéfice des entreprises en choisissant, dans le barème du Canton, un montant assez optimiste et de l'augmentation de Fr. 300'000.00 de l'impôt sur le revenu compte tenu des nouveaux habitants de la Commune.
- de la baisse des intérêts passifs de Fr. 952'000.00 à Fr. 764'000.00, le taux d'intérêts débiteurs moyens passant à 1,46% alors qu'il était de 1,78% au budget 2019.
- de la nouvelle manière de calculer la taxe poubelle qui permet d'encaisser Fr. 295'000.00 de plus qu'en 2019, les charges restant stables.
- d'un solde péréquatif net en notre faveur de Fr. 2'483'459.00
- de la revue à la baisse de certains postes du bilan comme l'entretien des chaussées (- Fr. 100'000.00)

Explications complémentaires

La commission des finances a demandé des renseignements sur certaines positions du budget et vous en informera au fur et à mesure de son passage en revue :

Remarque : La commission des finances a reçu un document détaillé expliquant les raisons de la nécessité d'engager une personne à 50%, elle soutient à l'unanimité la proposition de la Municipalité. Pour votre information, en acceptant le présent budget, le conseil accepte l'engagement de cette personne à 50%.

Page 10

Cpte 111.4362 Remboursement de frais

Remarque : la police fait affranchir son courrier par l'administration communale, ce montant correspondant au remboursement des frais induits.

Cpte 112 environnement et développement durable

Remarque : Notre commune vient d'obtenir une prolongation de 4 ans du label de Cité de l'énergie.

Page 12, cpte 151.3653.005 Centre des jeunes Le Minot

Remarque : Cette augmentation concerne l'engagement de stagiaires durant 10 mois pour un salaire de Fr. 12.00 de l'heure. Avec en moyenne une trentaine d'enfants par journée d'ouverture, l'actuel responsable ne peut plus faire face, seul, à la gestion du centre du Minot.

Page 12, cpte 152.3170.002 Culture

Remarque : L'augmentation du poste Culture est compensée par les participations de tiers qui correspondent au montant versé par les spectateurs.

Page 15, cpte 180.3517 participation aux coûts PTT et Chemins de fer

Remarque : La principale hausse est due à la participation du canton de Vaud au fonds d'infrastructure ferroviaire, laquelle augmente d'environ 2 millions pour 2020, la répercussion étant de Fr. 55'000.00 environ pour notre Commune. Elle est liée aux travaux qui sont et vont être effectués pour le développement du trafic régional.

Page 18

Cpte 220.3223 intérêts des emprunts et 220.4909 imputation d'intérêts

Remarque : Il est à relever qu'il ne devrait pas y avoir de différence entre le montant des intérêts des emprunts et de l'imputation d'intérêts. Le chiffre devrait être de Fr. 764'119.00 dans les charges comme dans les revenus. Ceci n'a cependant pas d'influence dans le résultat de la page 2.

Cpte 220.3223.077 intérêt des emprunts à moyen et long terme

Remarque : Il s'agit de l'emprunt Banque cantonale de Genève 2019-2029 de 5 millions au taux de 0,7725% et non pas de l'emprunt BCG échu en 2019.

Page 20, cpte 320.30.50 Assurances de personnes

Remarque : Suite à une mauvaise paramétrisation du compte, tous les accidents de travail étaient liés au même compte ce qui a provoqué une forte augmentation de la prime pour la SUVA. Cette erreur a été corrigée d'où cette forte baisse.

Page 21, cpte 310.3145 Entretien des terrains

Remarque : Les comptes relatifs au Syndicat d'amélioration foncière auraient dû être bouclés en 2019 mais des travaux complémentaires ont retardé la conclusion d'un accord pour la répartition des coûts entre les propriétaires. Pour information, la confédération prend à sa charge 80% des coûts, la Commune 10% et les propriétaires mitoyens 10%.

Page 24, cpte 430.3011 Réseau routier, traitement

Remarque : l'employé supplémentaire a été engagé dès décembre 2018, raison pour laquelle il ne figure pas au budget 2019.

Page 25, cpte 420.31.85 Honoraires pour études, plans, expertises

Remarque : Le montant de Fr. 15'000.00 alloué pour une planification énergétique communale fait suite au postulat déposé par le groupe Avançon « Evaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la Commune de Bex ». Cette somme correspond à 50% du coût de l'évaluation, les 50% restant étant financés par le Canton.

Page 28, cptes 450 et 451 ordures ménagères et déchets valorisables

Remarque : Un préavis sera remis aux conseillers d'ici à la fin de l'année pour que la taxe soit désormais par habitant et plus liée à la valeur ECA des immeubles. Ceci permettra de presque balancer les comptes qui sont censés s'équilibrer.

Page 29, cpte 440.3182 frais de téléphone

Remarque : frais de téléphone pour relever les parcomètres provenant du compte 440.3154 entretien des machines. Par cette phrase il faut comprendre que les Fr. 1'000.00 de téléphone étaient précédemment imputés faussement au compte no 440.3154 d'où la diminution de ce dernier de Fr. 5'000.00 à Fr. 4'000.00 par rapport au budget 2019.

Page 30, cpte 461.3123 Electricité et cpte 811.4356.001 Turbinage des eaux

Remarque : Depuis le 1^{er} juillet 2019, Pronovo (programme d'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables) rachète l'énergie produite par la turbine à 22,5 cts le KW/h, nous ne faisons plus d'autoconsommation, la STEP paie entre 15 et 17 cts le KW/h. Par contre nous allons avoir plus de rentrées au compte turbinage des eaux puisque cette turbine rapportera plusieurs dizaines de milliers de francs.

Page 31, cpte 460.3185 Futurostep

Remarque : La première phase de l'étude financée par CIMO pour un montant de Fr. 250'000.00 étant terminée, la seconde phase de l'étude va commencer et sera financée par les 10 communes concernées, pour la Commune de Bex, la participation sera de Fr. 35'000.00.

Page 35, cpte 501.3133.590 Bâtiments scolaires produits de nettoyage

Remarque : Jusqu'à ce jour, des plombs étaient achetés pour les containers utilisés par les écoles dans lesquels les concierges mettaient des sacs non taxés. GEDEChablais procède à une redistribution par rapport au tonnage des sacs taxés transportés à la SATOM. Les containers plombés n'entrent pas dans cette redistribution, la Commune n'encaisse que le prix des plombs mais ne reçoit rien de GEDE Chablais.

Page 42 cpte 560.3664

Remarque : le numéro de rubrique 560.3664 est manquant, il n'y a que les sous-rubrique.

Page 44 cpte 610.3521 EPOC

Remarque : Cette augmentation est due aux passages de grade, aux augmentations statutaires, à l'engagement d'une nouvelle ETP pour la gestion du nouveau programme SAGA, aux salaires de 2 nouveaux agents aspirants dès avril 2020, au renchérissement 2020 calculé à 0.2 % et pour terminer, à l'augmentation de 1 % du taux de cotisation patronale à la caisse de retraite, la CIP.

Page 50 cpte 710.3525.004 Accueil de jour de la petite enfance

Remarque : N'ayant pas reçu de réponse au moment de la rédaction du présent rapport, nous ne pouvons que nous référer à ce que nous avons appris par la presse. Le budget relatif au réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais qui avait d'abord été refusé par 13 Commune sur 15 le 10 octobre, a finalement été accepté le 21 novembre dernier avec une facture qui a pu être réduite. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle l'impact que cela aura sur notre budget. Pour rappel, la facture était de Fr. 954'538.00 au budget 2019, elle a été portée à Fr. 1'444'026.00 au budget 2020, montant qui sera réduit suite à la modification du budget du district d'Aigle.

Page 52 cpte 811.33.10 amortissement des installations

Remarque : La hausse importante de ce poste est due à tous les investissements faits en 2019.

Page 53 cpte 810.3185 Honoraires pour études

Remarque : Il faut lire protection des sources du Châtel, la prospection étant terminée.

Pages 56 à 62

Remarque : il est à relever que dorénavant, la taxe incendie est comprise dans les primes d'assurance compte 3186, le compte Prime ECA 3191 est supprimé, d'où une différence pour tous les bâtiments.



Conclusions :

Bien que notre budget soit proche de l'équilibre, notre commission demande à la municipalité de continuer à être prudente en matière d'investissements. D'autant plus que d'importants travaux tels que la nouvelle STEP et une nouvelle école, déjà., vont devoir voir le jour à court terme.

La commission n'ayant pas d'autres remarques à formuler, elle vous propose, à l'unanimité des membres présents et vu ce qui précède, d'adopter le budget ordinaire 2020 comprenant :

Total de charges	Fr. 35'121'054.00
Total des revenus	<u>Fr. 34'790'253.00</u>
Excédent présumé des charges	Fr. 330'801.00
	=====

Marianne Marsden

Membre de la Commission des Finances